

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 25 septembre 2017 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN (présidente), Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés -.-

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

Le procès-verbal est approuvé sous réserve des modifications suivantes :

Mme MISEREZ précise qu'à la page 10, sa question concernait le carrefour entre les chemins du Pré-de-la-Blonde et de la Blonde, et qu'à la page 11, elle parlait des « propriétaires » concernés par le Nant de Bessinge et non pas des « commissaires ».

2. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire annonce que la nouvelle gérance de l'Auberge de Vandœuvres sera assurée par M. Jean-François Fert, c'est maintenant officiel et il ouvrira la semaine prochaine. L'exécutif lui souhaite plein succès.

Concernant le chantier Esplanade, Mme le Maire indique que le terrassement est terminé avec quelques jours d'avance. Le point de vue du Conseil municipal sera encore sollicité pour le choix définitif des façades. Les briques ont été présentées, mais pas le talochage qui sera réalisé au-dessus.

Mme le Maire annonce avec satisfaction que la demande d'autorisation de construire de la parcelle Gardy a été acceptée, vraisemblablement contre l'avis de la Direction générale de l'agriculture et de la nature et de l'Office de l'urbanisme.

Mme le Maire annonce qu'à la suite du décès abrupt de M. Gaston Olivier, habitant de la commune, elle s'est adressée, après un délai de bienséance, à son neveu pour signaler que la commune serait très intéressée à acheter toute la parcelle située au centre du village. Elle a aussi pris contact avec les héritiers de Mme Jacqueline Guye pour une parcelle située à proximité de l'Esplanade, en zone villa. Dans les deux cas, elle souligne l'importance de saisir ces occasions pour servir les besoins de la commune.

Mme le Maire annonce que M. Timothée Gourdou-Labourdette, cantonnier qui travaillait depuis cinq ans environ pour la commune, a quitté le service de la voirie et sera remplacé au premier octobre par M. Cédric Larsonneur.

Un revêtement phono-absorbant a été posé à la route de Meinier, non pas à la demande de la commune, mais du Canton qui a pris cette décision, malgré les chantiers avoisinants, pour bénéficier de subventions fédérales. C'est très avantageux pour les habitants qui n'ont pas manqué de remercier pour cette nouveauté. En revanche, cela représente un réel danger pour les patrouilleuses et les enfants à cause de la difficulté d'entendre les voitures. Mme le Maire compte demander à la police cantonale d'être présente ponctuellement et à la DGT de prendre des mesures appropriées.

Le Plan directeur cantonal des chemins de randonnées pédestres a été transmis aux communes et le Conseil a jusqu'au 30 octobre pour rendre ses observations. Ce travail concerne la Commission Aménagement du territoire et urbanisme qui devra se réunir pour traiter ce dossier qui devrait être plus léger que le plan directeur cantonal.

Mme le Maire annonce que le nouveau concept de défense incendie et secours cantonal a été accepté à une très forte majorité de l'ACG, ce qui implique à relativement court terme une réorganisation du service du feu. Le concept a été amendé afin que les dispositifs des volontaires soient séparés des professionnels et que la réorganisation se fasse en deux temps : d'abord celle concernant les professionnels, puis celle concernant les volontaires. En effet, ce dernier volet est particulièrement sensible et nécessite de prendre le temps d'expliquer les changements aux volontaires qui se dévouent pour assurer la sécurité de leur commune. Le nouveau concept ne coûtera pas moins cher et le regroupement des différentes compagnies se fera peu à peu pour arriver à un petit nombre de compagnies à l'horizon 2030. La structure sera dirigée par une gouvernance intercommunale afin que les communes, qui payent pour cette sécurité, puissent être associées à la prise de décision.

Dans un deuxième temps, l'ACG a débattu de la modification de la Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) voulue par le Conseil d'Etat. Le contrôle des horodateurs communaux serait transféré au Canton, au travers de la fondation des parkings. Les communes sont vent debout contre ce changement, raison pour laquelle un préavis défavorable a été opposé à cette modification : la question de savoir si ce préavis sera entendu reste pour l'instant sans réponse.

Toujours dans le cadre de l'ACG, Mme la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta est venue présenter un avant-projet de loi sur l'accueil de la petite-enfance comportant des modifications bénéfiques visant à améliorer la qualité des prestations. Ces changements

répondent à la nouvelle Constitution de 2012 qui exige que le Canton s'investisse et contribue, y compris financièrement, à l'accueil de la petite enfance.

Le Comité de l'ACG avait préavisé négativement une passerelle sur le Rhône pour lesquelles les villes d'Onex et Bernex demandaient une participation du fonds intercommunal à hauteur de Fr. 300'000.-. Le Comité a opposé un préavis défavorable au motif que cette participation concerne le domaine des infrastructures routières. Sous la pression des grandes communes, le projet a été accepté en assemblée générale extraordinaire, le 20 septembre dernier. Lors de l'assemblée ordinaire de l'ACG certaines communes, dont Vandœuvre, ont décidé d'engager leurs Conseils municipaux à utiliser leur droit de veto afin d'éviter à tout prix de créer un précédent. En conclusion, Mme le Maire invite vivement le Conseil municipal à utiliser ce droit de veto par voie de résolution.

Samedi 23 septembre, l'ACG et ses services, le SIACG (Service intercommunal d'informatique) et le CIDEK (les déchets carnés sont historiquement traités par les communes), tenaient leur assemblée générale ordinaire. Mme le Maire invite les Conseillers à lire le rapport d'activité de l'ACG qui démontre à ceux qui pensent encore qu'il s'agit d'une activité de « joyeux boulistes » que l'ACG, est un groupement intercommunal sérieux et important pour Genève. L'association elle-même est composée de 18 employés, dotée d'un budget de 3 mio au sens strict et de plus de 140 mio au sens large soit celui qui comprend les associations que je viens de mentionner, plus le GIAP.

Mme LÉVÊQUE fait part à son tour de ses communications. Elle annonce que plusieurs événements se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal :

- Spectacle
- Promotions
- 1er août
- Tournoi de pétanque

Tous les événements ont rencontré un vif succès et de nombreux courriers de remerciements ont été adressés à la Mairie. Mme LÉVÊQUE en profite pour remercier le personnel communal et les conseillers municipaux présents pour leur aide efficace lors de chaque manifestation.

Un changement notable est survenu concernant le restaurant scolaire *Sel et Poivre* à la suite du départ à la retraite de M. Didier Jacquet, aubergiste en charge de la confection des menus. L'exécutif a opté pour une collaboration avec *Cologney'Croc*. Une cuisinière indépendante, Mme Rosine Siegfried Martin confectionne les nouveaux menus pour le plus grand plaisir des enfants. Voir en annexe l'article d'origine, en avant-première et avant modifications d'une des animatrices du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire).

Mme LÉVÊQUE souligne l'évolution positive en lien avec les cuisines scolaires, d'autant plus que les enfants ont l'air ravis et qu'une augmentation des inscriptions a été constatée. Par ailleurs, elle annonce la réalisation de t-shirts roses afin de rendre les jeunes travaillant aux événements plus visibles.

Mme la présidente demande si cette collaboration s'inscrit dans un projet durable ou si l'auberge reprendra à terme le flambeau ?

Mme LÉVÊQUE répond qu'au vu du succès rencontré, cette collaboration s'inscrit dans la durée.

Pour ses communications, M. DESPLAND indique que l'échafaudage autour de la Mairie concerne de menus travaux ; il s'agit de refaire les versants sous les toits, les cheminées et l'extérieur des lucarnes. Ces travaux seront terminés d'ici la fin de la semaine.

3. Communications du Bureau

Mme la présidente donne lecture des lettres suivantes :

- Mme Béatrice de Wurstemberger remercie les autorités d'offrir les cours de tennis aux deux enfants qu'elle accueille.
- M. Philippe Senger demande que la haie de son voisin soit davantage et plus régulièrement taillée.

Pour répondre à la problématique soulevée par la deuxième lettre, Mme le Maire regrette qu'une meilleure entente et écoute ne soit visiblement pas de mise entre voisins, car s'immiscer dans des relations entre privés n'est pas le rôle premier d'une commune. Il ne faut intervenir que si la loi le commande. Concernant le présent cas, elle précise que la commune est intervenue au nom de l'art. 41 de la loi sur les routes, qui prévoit qu'en cas de défaut d'entretien des chemins privés, la commune met en demeure le propriétaire concerné de pourvoir à l'entretien du chemin et de procéder aux travaux nécessaires à sa mise en bon état. Mme le Maire ne pense pas qu'il faille tailler les thuyas jusqu'au bois car c'est laid, raison pour laquelle la commune a estimé qu'un geste de bonne volonté avait été effectué par les voisins de M. Senger.

Mme PICTET suggère que M. BENNICI se rende au chemin de la Cocuaz où une haie sauvage mérite d'être taillée.

Mme le Maire répond que M. BENNICI est seul pour faire une masse importante de travail, qui va de la prévention à la répression, comme dans le cas présent.

Plusieurs conseillers rappellent que les haies doivent être taillées avant le 15 juillet, notamment aux abords des trottoirs et des pistes cyclables.

Mme la présidente aborde le droit d'oppositions des Conseils municipaux à certaines décisions de l'Assemblée générale de l'ACG.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de la part du budget de l'année prochaine prise sur le fonds intercommunal, à raison de 23 mio, afin de soutenir les communes à faible capacité financière dans leurs investissements.

Local de vote :

- Nomination des présidents et vice-présidents du local de vote pour 2018

Mme la présidente procède à la nomination, qui s'effectue comme suit :

Les 4 mars, 15 avril, 6 mai et 10 juin 2018 :

- présidente : Mme MISEREZ

- suppléant : Mme PICTET
- vice-présidente : M. VOUTAT
- suppléante : M. SCHMITZ

Les 23 septembre, 14 octobre et 25 novembre 2018 :

- président : M. E. PROVINI
- suppléant : M. MOREL
- vice-présidente : M. JACQUES
- suppléante : Mme de LISLE-SARASIN

4. Comptes rendus des commissions

- *Aménagement du territoire et urbanisme - séances des 20 juin et 18 septembre 2017*

Mme ERMACORA précise que le texte concernant la séance du 20 juin est un compte rendu de commission et celui concernant la séance 18 septembre est un rapport de minorité. Elle donne lecture de son compte rendu :

Lors de sa séance du 20 juin 2017 et suite à la démission du Conseil municipal et par conséquent de la présidence de la CATU de Mme Gilonne Vermeil, la commission a désigné deux commissaires pour les fonctions de président et vice-président, ceci conformément à l'art. 61 al. 4 du règlement du CM. Ont été désignés par leurs pairs, moi-même, Floriane Ermacora en qualité de présidente et Alexandre Oltramare en qualité de vice-président.

À la question d'un commissaire s'agissant du groupe de travail PDCom, Mme le Maire répond que Mme F. Ermacora, en tant que nouvelle présidente de la CATU, remplacera Mme G. Vermeil au sein du groupe de travail susmentionné.

La parole est ensuite donnée à Mme le Maire qui informe la commission des demandes d'autorisations de construire traitées par l'exécutif, en application de l'art. 59 al. 4 LCI.

Sur 10 requêtes en autorisations de construire, l'exécutif a donné 4 préavis favorables et 6 défavorables dûment argumentés. Pour mémoire, il est rappelé que ces préavis ne sont que consultatifs. Il est à ce stade déploré que les autorités cantonales ne respectent pas les préavis communaux, mais nous verrons, dans mon rapport qui va suivre, que la situation évolue positivement depuis peu. Mme le Maire nous fait encore part de son soulagement s'agissant du renoncement du porteur d'un projet de construction de deux barres d'immeubles pour le remplacer par la rénovation d'une ancienne bâtisse existante qui fera ensuite l'objet d'une procédure de classement à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés. Au terme de son intervention, Mme le Maire évoque encore quelques projets en suspens.

Un commissaire exprime alors son inquiétude liée à l'évolution de la densité de nouvelles habitations sur la commune de Vandœuvres. Mme le Maire relève qu'avec le PDCom, la commune pourra préserver le lien paysager entre le domaine public et celui du privé, ceci tout en respectant la loi.

Les commissaires n'ayant plus de question, la séance est levée à 13h.40.

Mme la présidente ouvre le débat.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Aménagement du territoire et urbanisme – rapports sur la Stratégie de développement de la zone 5

M. E. PROVINI donne lecture du rapport de majorité :

En préambule, la Présidente de la CATU rappelle que la commission Aménagement du territoire et urbanisme devra à l'issue de la séance, voter un préavis par rapport à la Stratégie d'évolution de la zone 5, document qui sera soumis au Conseil municipal lors de sa séance du 25 septembre prochain, donc ce jour, et que ce volet fait partie intégrante du projet de révision en cours du PDCom de Vandœuvres.

Suite à l'exposé de M. Weil du bureau Urbaplan, présentation dont les rapporteurs à l'unanimité soulignent l'excellence, de même que le travail effectué par le groupe de travail, et malgré la longue discussion qui a suivi, et suite aux nombreuses questions posées, il ne nous a pas été possible de préavisier favorablement cette délibération.

Parmi nos arguments, un délai trop court pour absorber, comprendre le document, et ses conséquences très importantes pour la commune. De plus, le fait de devoir voter immédiatement, et cela sans tous les membres de la commission, ont pris de court les rapporteurs. Ceux-ci ont donc refusé de préavisier favorablement la demande.

Nous comprenons parfaitement l'étonnement, et même la déception de certains membres de la commission. En relisant plus en profondeur, comme déjà souligné, l'excellent exposé de M. Weil, et en débattant avec des membres élargis de la commission, les rapporteurs de majorité, sensibilisés et conscients des enjeux très importants de la zone 5, seraient prêts à revoir leur position, et voter favorablement l'application de ce texte pour une période d'essai comme prévu dans le rapport, et en espérant que ce document donnera les moyens à l'Exécutif de négocier, tant avec le Canton qu'avec avec les promoteurs.

Merci de votre attention.

Il est pris acte du rapport.

Mme ERMACORA donne lecture du rapport de minorité :

Le 18 septembre 2017, la commission d'aménagement et urbanisme (CATU) élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal, avait reçu le document « **Stratégie de développement de la zone 5** » de notre commune. Nous avons bénéficié d'une présentation que je qualifierais de magistrale par M. Marcos Weil, directeur associé d'URBAPLAN.

Au terme de cette présentation, sur laquelle je ne reviendrai pas dans le détail, de nombreuses questions ont été posées, suscitant ainsi de riches échanges.

Il apparaît clairement que depuis janvier 2013 et l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) votée par le Grand Conseil le 30 novembre 2012, notamment de l'art. 59 et plus particulièrement de son al. 4, une demande accrue de requêtes en autorisations de construire a été générée, avec une densification nouvelle et parfois importante, compte tenu de l'augmentation des ratios s'agissant de l'indice d'utilisation du sol, exprimé à l'al. 1 de l'art. 59 LCI.

La surface de la construction est exprimée en m² de plancher et ne doit pas excéder 25% (avant 20%) de la surface de la parcelle. Cette surface est portée à 27,5% si la construction répond à un standard de **Haute Performance Energétique** (HPE), respectivement à 30% si ce standard est de **Très Haute Performance Energétique** (THPE), reconnu comme telle par le service cantonal compétent.

Dans son al. 4, lettre a) après consultation de la commune (Exécutif) et de la commission cantonale d'architecture, un projet de construction en ordre contigu ou sous forme d'habitats groupés, toujours en fonction de la surface de plancher, ces ratios sont de 40% si la construction répond au standard de **Haute Performance Energétique** et à 48% si le standard est de **Très Haute Performance Energétique**. **Le préavis communal est alors de la compétence de l'exécutif.**

A l'al. 4 lettre b), le département peut exceptionnellement, lorsque la surface totale de la parcelle ou d'un ensemble de parcelles contiguës est supérieur à 5000 m², **avec l'accord de la commune exprimé sous la forme d'une délibération municipale**, et après consultation de la commission d'architecture, autoriser un projet pour autant que la surface de plancher habitable n'excède pas 50% de la surface du terrain, 55% lorsque la construction est conforme à un standard de **Haute Performance Energétique** et 60% si elle est conforme à un standard de **Très Haute Performance Energétique**.

Durant les échanges lors de la tenue de cette commission, il a été fait état notamment de l'inquiétude concernant les grands domaines. Il faut savoir qu'il n'est pas possible, au niveau communal, d'y plafonner l'IUS. Ce serait contraire à la loi en vigueur et ne pourrait pas être défendu comme relevant d'un intérêt public que nous ne saurions argumenter. Notre commune se trouverait dès lors en situation de faiblesse pour négocier une adaptation de notre projet.

En revanche, les exigences qui sont inscrites dans la nouvelle version du PDCom (zone 5) sont argumentées. À cet égard, elles permettront à notre commune d'orienter les projets, même si la nature de notre document n'est pas un règlement au sens juridique du terme. C'est un instrument dont la commune se dote pour cadrer les projets de requêtes en autorisations de construire.

Cela ne peut se faire que sur la base d'un dialogue avec les promoteurs et les architectes et non pas sur la base de l'inscription d'une valeur absolue et arbitraire qui en plus ne garantirait pas la qualité d'un projet.

Vous devez savoir que jusqu'il y a peu de temps, 100% des préavis négatifs de notre commune n'ont pas été écoutés ni suivis, que le DALE est passé outre et a délivré les autorisations de construire.

Or, sur les deux derniers dossiers d'importance pour lesquelles les principes énoncés dans notre projet de « **Stratégie d'évolution de la zone 5** » ont été appliqués et argumentés objectivement, sur la base de critères faisant partie intégrante du projet susmentionné, le département et les services concernés ont suivi le préavis de notre commune. Cette évolution qui est en cours nous satisfait et nous encourage à poursuivre ce travail.

Sachez encore que lors d'une pré-consultation, liée à notre projet de **stratégie d'évolution de la zone 5** auprès de la direction cantonale de l'urbanisme, le projet sur lequel vous allez être appelés à vous prononcer ce soir, a reçu un accueil très favorable. Certes, les autorités de notre commune peuvent être contrariées par la modification de l'art. 59 LCI, néanmoins, il nous appartient, à nous élus qui avons prêté serment en nous engageant notamment, « **d'obéir à la Constitution et aux lois** » de respecter cet engagement.

Toutes ces raisons et plus particulièrement l'obligation légale de dresser un nouveau PDCOM dans un délai de trois ans après la validation par le Grand Conseil du PDCANTONAL ont fait que notre exécutif a dès lors décidé de mandater un bureau spécialisé du domaine, URBAPLAN et M. Weil, directeur associé et urbaniste. J'observe que nous avons la chance de pouvoir bénéficier de ses compétences pour mener à bien cet énorme travail.

Pour ma part, je ne participe que depuis le 20 juin dernier au groupe de travail PDCOM, émanation de notre Conseil municipal, et je peux vous assurer que j'ai été impressionnée non seulement par l'immense travail déjà réalisé, la qualité de celui-ci, et tout particulièrement par la réflexion et sa mise en œuvre, dans le projet de stratégie d'évolution de la zone 5, des conditions impératives s'agissant de la protection de la nature, qu'il s'agisse des haies, des espaces de verdure et autres cordons boisés.

Ce soir, il vous est demandé de valider ce projet de « **Stratégie d'évolution de la zone 5** » dans le but d'entrer dans une phase test d'une durée d'environ 6 à 8 mois. Si la pratique du terrain démontre qu'il faut encore y apporter des précisions, voire des modifications, le projet sera corrigé, mais toujours dans le respect de la loi.

La CATU, dans son vote du 18 septembre 2017, a préavisé défavorablement le projet par 3 voix contre et deux voix pour. Il y a eu manifestement une incompréhension et mon préopinant en témoigne. En effet, il s'agit pour nous ce soir de valider le projet qui conduira à la phase test en appliquant les critères qui y sont énoncés.

Les autorités pourront dès lors et de manière pragmatique, tester sur le terrain le contenu de ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

Il est pris acte du rapport.

Mme la présidente ouvre le débat et demande s'il y a des questions.

M. ZACHARIAS se dit conscient d'avoir manqué un certain nombre de réunions de la CATU et du groupe de travail. Néanmoins, il estime que ce sujet est d'une importance capitale, raison pour laquelle il tient à livrer une vision devant servir de toile de fond politique. L'article 59, al. 4, let. a. et b LCI prévoit un système dérogatoire qui permet d'aller plus loin que le régime ordinaire prévu à l'art. 59, al. 1, LCI. L'alinéa 4 donne un pouvoir discrétionnaire au département, à condition que les circonstances le justifient et que la mesure soit compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier. Puisque ces notions sont imprécises, il revient au Conseil municipal de définir une orientation politique claire concernant le développement foncier de la commune. Quand bien même la consultation de la commune n'oblige pas le département, si ces éléments ne sont pas appréciés à la

satisfaction de la commune, M. ZACHARIAS soutient qu'elle a le devoir de faire opposition pour faire respecter la loi. L'al. 4, let. b procure indiscutablement à la commune un droit de veto concernant les parcelles de plus 5'000 mètres carrés. Il est donc possible de s'opposer à la « surdensification » de la commune, en postulant le refus de ce genre de dérogation.

Mme le Maire répond qu'il est vrai que ce sujet est très important pour Vandœuvres, raison pour laquelle la CATU, puis le groupe de travail ont longuement débattu et réfléchi, lors de séances auxquelles M. ZACHARIAS était malheureusement absent. Elle ajoute que le souci de préserver l'environnement de Vandœuvres est le même pour tous les membres du Conseil.

Mme le Maire précise que groupe de travail a renoncé à accorder une protection accrue des grands domaines de plus de 5'000 mètres carrés en inscrivant une valeur maximale. Ce refus est motivé par l'idée qu'un développement en-dessous d'une certaine densification posée comme limite n'est pas automatiquement gage de meilleure qualité environnementale. M. WEIL a démontré qu'en plus du problème de l'arbitraire, une telle mesure n'est pas un gage de qualité. Par exemple, le projet Manoret est passé de 54 à 48 % afin de se soustraire au veto de la commune et de se placer au seuil où l'avis n'est que consultatif, ce qui n'a en rien amélioré la qualité du projet. La question de la limitation renvoie au but de cette stratégie, qui ne doit pas être d'accentuer un Vandœuvres à deux vitesses, où les grands domaines seraient protégés par la limitation, alors que les parcelles déjà densifiées comme dans le secteur de la Seymaz le seraient encore plus. L'objectif que s'est fixé le groupe de travail est de protéger aussi ce qui est déjà densifié et ainsi de revaloriser certains secteurs densifiés en y préservant l'environnement. L'idée fondamentale guidant le travail du Conseil est de maîtriser et ralentir la densification par le dialogue, pas d'imposer un pourcentage absolu et arbitraire.

En dernier lieu, Mme le Maire rappelle que c'est grâce aux arguments développés par M. WEIL que deux autorisations de construire ont été récemment refusées. Le Conseil municipal a donné mandat, il y a plus d'une année, d'avancer rapidement avec ce volet stratégique et l'Office de l'urbanisme a confirmé que cet instrument permettra de ralentir et maîtriser la densification.

M. ZACHARIAS soutient que si la commune commence à donner des dérogations, il sera très difficile de revenir en arrière, car il est délicat de motiver un refus après avoir accordé une dérogation. Il invite le Conseil municipal à décider d'une ligne dure par rapport à la dérogation offerte par l'art. 59, al. 4, let. b de limiter à 48% de surface construite afin de se laisser le temps de la réflexion.

Mme ERMACORA indique que si, à l'époque de la parcelle sise 17, route de Pressy, la commune avait disposé de cette stratégie, la commission n'aurait pas accepté la demande d'autorisation, ce qui prouve l'efficacité de cet instrument. Par ailleurs, la commune ne peut pas être plus restrictive que les lois cantonales, raison pour laquelle elle invite les deux conseillers siégeant également au Grand Conseil à déposer auprès de celui-ci une question ou une résolution afin de modifier la loi, ce qui serait utile à Vandœuvres ainsi qu'à l'ensemble du canton.

M. MOREL soutient que ce problème est fondamental : il est convoqué prochainement au tribunal, car une parcelle très proche de son domicile va être fortement densifiée, au-delà de tout respect pour l'environnement. Les arguments visant à protéger le patrimoine environnemental sont subjectifs et ils sont balayés à cause de la soif de densification des promoteurs ; 5 villas vont être construites sur un terrain de 1'300 mètres carrés. La volonté de

M. le Conseiller d'Etat Antonio HODGERS est de densifier au maximum. M. MOREL demande le blocage de ce processus de densification à outrance. Il entend bien que cette stratégie est un élément utile, mais ces articles ouvrent la porte à toute densification. Enfin, M. MOREL précise que le but n'est pas de s'élever contre cette stratégie, mais de durcir le ton. L'association qu'il a récemment créée a été déboutée car elle ne remplit pas la condition des 5 ans d'existence. La stratégie va dans le bon sens mais il faut en plus faire un barrage psychologique mettant une limite à la volonté des promoteurs de densification.

Mme PICTET explique que cette stratégie ouvre une période de test, qui permettra de savoir si c'est l'instrument adéquat pour la maîtrise du développement de la commune.

M. SCHMITZ demande comment faire concrètement pour s'opposer à cette densification et en quoi cette stratégie n'est-elle pas adaptée ?

M. ZACHARIAS répond qu'il faut faire un recours contre les autorisations de construire, motivé par l'idée que l'interprétation du DALE ne correspond pas aux exigences en matière de développement de la commune. L'art 59, al. 4 implique une notion de compatibilité avec le caractère du quartier.

M. DESPLAND tient à préciser que personne dans ce Conseil n'a envie de densifier au maximum. Il y a très peu de promoteurs qui siègent ici. Jusqu'à présent, les seuls moyens d'opposition utilisés par la commune étaient des préavis, balayés d'un revers de main par le département. Cette stratégie fournit une règle, un instrument communal, permettant d'accorder certaines dérogations assorties de compensations. Elle peut servir de monnaie d'échange pour remplir des tâches d'intérêt public. L'évolution récente montre que le département est plus à l'écoute et qu'il est possible de faire reculer des promoteurs.

La présidente met la stratégie d'évolution de la zone 5 au vote.

Le Conseil municipal soutient le projet de stratégie d'évolution de la zone 5, par 13 voix pour et deux abstentions.

➤ *Culture, patrimoine et manifestations communales - séance du 7 août 2017*

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture de son compte rendu :

La commission s'est réunie en présence de Mme LÉVÊQUE, Adjointe, quatre membres et la présidente.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Un grand nombre de demandes de subventions est à l'étude.

Après discussions, la commission décide d'attribuer les montants suivants :

- Collectif Nocturne : Fr. 1'000.-
- Refuge de Darwin : Fr. 1'000.-
- Chœur de Meinier : Fr. 1'000.-
- Theatrochamp : Fr. 1'000.-
- Chœur Arte Musica Thônex : Fr. 1'000.-

- Théâtre Le Crève-Cœur Cognoy : Fr. 10'000.-. Cette subvention est motivée par les travaux exceptionnels de mise aux normes incendie et une vocation à soutenir les petits théâtres de la région. La subvention du théâtre est votée chaque année et n'est pas un acquis. Par contre, la commune achète également 5 représentations annuelles qui sont offertes aux communiens.
- Fondation Dufour : Fr. 500.-

Pour information, il reste à financer l'organisation du tournoi de pétanque pour un montant estimé à Fr. 1'500.-

Le point suivant traite du budget 2018 et notamment du budget des manifestations qui sont nombreuses et qui rencontrent un grand succès, donc leur coût augmente.

Après une discussion animée, ce point sera traité en commission financière lors de l'examen du budget.

Il est également proposé par Mme LÉVÊQUE d'habiller les jeunes de Vandœuvres qui aident lors des manifestations communales de t-shirts signés d'un slogan afin de les rendre plus reconnaissables.

Dans les divers, sont évoqués le festival Musique au parc du mois de juin, le rythme des spectacles proposés par la commune dans le parc, ainsi que la manifestation du vide-greniers.

Les points à l'ordre du jour étant tous traités, la date de la prochaine commission sera fixée par Doodle et la séance est levée à 13h30.

La présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Information et publications - séances des 4 et 19 septembre 2017*

M. E. PROVINI donne lecture du compte rendu du 4 septembre 2017 :

La commission a commencé par faire le bilan de la *Coquille* n° 42 et il a été souligné le manque d'un article de fond. Problématique par encore résolue, mais qui devrait l'être pour la nouvelle *Coquille*.

La commission a ensuite passé en revue les articles et les attributions pour la nouvelle publication.

En deuxième partie de séance, le président a ouvert la discussion sur le sujet du drone, qui a été renvoyé en commission lors du Conseil municipal de juin dernier, et au vu du nombre d'absents, la question a été reportée à la prochaine séance.

La présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

M. E. PROVINI donne lecture du compte rendu du 19 septembre 2017 :

Suite à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, les commissaires ont encore déploré le fait de ne pas avoir d'article de fond pour cette édition. Une discussion a permis de charger le président et M. VOUTAT d'écrire cet article de fond sur le thème de la sécurité informatique.

Les derniers ajustements ont pu être finalisés et la publication devrait être dans les boîtes pour fin octobre, selon le planning prévu.

La discussion sur le projet drone a repris, et malheureusement il y avait trop peu de commissaires pour encore trancher. Le président a décidé d'envoyer un message à tous les membres de la commission afin de se prononcer par oui ou non ou de s'abstenir, afin de décider de l'envoi à l'Exécutif du texte suivant :

Charger l'Exécutif de lancer un appel d'offre pour filmer la commune à l'aide d'un Drone, ceci pour réaliser des images d'archives qui permettront de voir les changements s'opérant dans notre commune.

Ce courriel a été envoyé mais malheureusement, il manque encore des réponses. Par conséquent, le président ne peut prendre la décision de faire suivre le texte à l'Exécutif à l'heure actuelle.

Merci de votre attention.

La présidente ouvre la discussion.

M. VOUTAT regrette que la décision de ne pas se positionner en commission soit motivée par l'absence de certains commissaires et rappelle que les personnes absentes doivent se faire remplacer en commission.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Jeunesse et sports - séance du 11 septembre 2017*

Mme MISEREZ donne lecture de son compte rendu :

Lors de sa première séance de rentrée, la commission a attribué les subventions suivantes :

- Fr. 500.- pour la Fédération genevoise d'échecs qui organisait son premier Tournoi Blitz en juillet. Une demande pour un prix « commune de Vandœuvres » sera faite pour l'année prochaine.
- Fr. 300.- pour l'association Contact-Jeunes.
- Fr. 1'000.- pour Pro Juventute et sa ligne d'appel téléphonique pour les jeunes 147.

Il restait Fr. 11'127.- sur le budget annuel de la commission, le montant alloué ce jour s'élève à Fr. 1'800.-, laissant le compte à Fr. 9'327.-

À noter que d'autres demandes de subvention n'ont pas été retenues, en particulier parce que les budgets demandés à plusieurs reprises pour étudier les requêtes n'ont pas été fournis par les demandeurs.

La question du budget 2018 a ensuite été abordée et Mme l'Adjointe au Maire nous a formulé certaines demandes ou réajustements : en effet, les subventions sportives offertes par la

commune à ses habitants sont nombreuses et très appréciées (billets pour les matches de hockey et de foot, entrées à la piscine de Thônex ou de Genève-Plage) ; le budget prévu en 2017 n'est par conséquent pas suffisant. De plus, certaines manifestations concernant la jeunesse (Promotions, soirée jeunes...) ne font pas partie de la même ligne budgétaire, mais d'une rubrique qui inclut toutes les manifestations communales.

Après discussion, la commission ne souhaite pas à nouveau augmenter son budget annuel qui s'élève à Fr. 50'000.- Par ailleurs, les commissaires ne veulent pas restreindre les offres de subventions sportives pour les habitants de la commune. La commission propose ainsi de mettre une réserve sur un certain montant de son budget total, montant qui ne sera donc pas attribué à des demandes spécifiques de subvention, afin de combler les éventuels dépassements soit de billets d'entrée à la piscine, soit de manifestations *jeunesse* en fin d'exercice.

La prochaine séance de la commission se fera en présence du corps enseignant de l'école de Vandœuvres.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Afin d'éviter tout malentendu, Mme le Maire précise que pour que le reliquat du tennis soit reversé à Rouelbeau, il faudrait que Vandœuvres fasse partie de ce centre sportif intercommunal, et qu'une décision prenant en compte les coûts d'une telle appartenance soit prise, ce qui n'est toujours pas le cas à ce jour.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Financière et administrative - séance du 11 septembre 2017*

M. SCHMITZ donne lecture du compte rendu :

La commission s'est réunie pour, d'une part, traiter cinq projets de délibérations concernant divers financements et, d'autre part, pour lancer la révision des certains règlements communaux.

Les projets de délibérations présentés se séparent en deux groupes :

Le premier concerne la demande de crédit d'investissement lié à la mise en valeur de la place du village - aussi appelé le projet Thematis, d'après le nom de la société qui l'a élaboré. La délibération avait déjà été présentée au printemps (pour un montant total de Fr. 470'000.-) mais il a été demandé plus de précision à l'Exécutif. Le projet présenté cet automne porte sur un montant total de Fr. 370'000.-, incluant la maquette en bronze de la villa romaine de Vandœuvres, les QR codes et la visualisation virtuelle de la place au fil du temps, divers moyens marketings et le coût de la cérémonie d'inauguration. Les frais d'entretien annuels diminueront avec les années de Fr. 3'500.- pour atteindre environ Fr. 1'000.- en 2020.

Les compléments d'information ayant été reçus, la commission pré-approuve le projet par 5 voix pour et 4 abstentions.

Le second groupe de délibérations est étroitement lié à l'introduction du nouveau plan comptable cantonal. En effet l'ancien plan comptable permettait de comptabiliser une importante provision sur la créance pour débiteurs fiscaux. En 2017, cette provision était de 80% de la créance, soit Fr. 6'438'000.-

Le nouveau plan comptable limite cette provision à 30% de la créance, soit Fr. 2'420'100.- auxquels l'on peut ajouter une provision sur le risque de l'estimation des revenus fiscaux de 907'000 (10% du montant) – pour un total de Fr. 3'327'100.-.

Cette réduction de provision « libère » donc un montant comptable de Fr. 3'110'900.- pour financer des dépenses supplémentaires en 2017 - sous forme de crédit complémentaire.

Ce montant est distribué comme suit :

- Fr. 45'000.- pour le terrain de foot dans le parc
- Fr. 35'000.- pour l'achat d'un tracteur pour le parc
- Fr. 43'000.- pour l'achat d'un véhicule électrique pour la voirie.

Le solde de Fr. 2'982'942.70.- est utilisé comme amortissement complémentaire. Pour mémoire, les investissements de la commune à fin 2016 se montent à Fr. 22.1 mio pour environ 1.5 mio d'amortissements pris sur le budget de fonctionnement. Ces montants seront donc réduits de 15% environ dans le futur grâce à cet amortissement complémentaire exceptionnel.

La commission préavise ces délibérations :

La délibération pour les amortissements complémentaires est adoptée à l'unanimité, Les délibérations concernant l'achat du tracteur et le terrain de foot sont acceptés avec 0 non et une abstention et la délibération concernant le véhicule électrique est acceptée avec 0 non et deux abstentions.

La commission se penche ensuite sur certains règlements communaux qui doivent être revus prochainement :

- Statut du personnel
- Règlement sur le cimetière
- Règlement sur les déchets
- Règlements sur les fonds école/bibliothèque et bienfaisance (un groupe mais création de deux règlements)

Madame le Maire demande exceptionnellement aux commissions de ne plus allouer de dépenses après le 30 novembre afin de permettre le bouclage de cette année comptable particulière puisqu'elle voit l'introduction du nouveau plan comptable MCH2.

La commission se retrouve les 9 et 10 octobre – réservez les deux soirs – pour analyser le budget sous la nouvelle forme comptable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire précise que les règlements sur le fonds les fonds école/bibliothèque et bienfaisance sont de la compétence de l'exécutif.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Sécurité et mobilité - séance du 12 septembre 2017*

M. VOUTAT donne lecture du compte rendu :

Mme le Maire indique qu'elle n'a pas d'information particulière concernant la sécurité et la police. La commission s'est penchée sur le budget et a étudié les différentes propositions concernant le prochain exercice 2018.

Point de situation sur le bilan de la zone 30 km/h secteur Blonde/Buclines

Le bilan fait par le bureau CITEC démontre que les objectifs ne sont pas atteints, soit une diminution de la vitesse. Le bureau CITEC a suggéré de déposer la demande d'autorisation pour la partie du bas et d'étudier en parallèle d'éventuelles mesures supplémentaires pour le point ci-dessus. Le secrétaire général a proposé de créer une priorité de droite à la sortie du chemin du Pré-de-la-Blonde, question qui sera étudiée par la DGT malgré certaines réticences. Il va sans dire qu'une telle démarche ne sera pas entreprise sans consulter les riverains propriétaires. Mais les véhicules risquent de manquer de place pour croiser et d'engendrer des bouchons. Mme le Maire évoque aussi la solution d'installer un bac à fleurs un peu après les places de parking. La commission va étudier les différentes propositions et voir s'il y a lieu de prendre d'autres mesures.

En ce qui concerne la zone 30 km/h du nord de la commune, les travaux ont commencé fin août, se réjouit Mme le Maire. Ces travaux, qui sont réalisés en collaboration avec la commune de Choulex, iront d'est en ouest jusqu'au chemin de Planta. L'intersection chemin de l'Ecorcherie/route de Pressy sera plus délicate à réaliser à cause, notamment, des échafaudages installés autour d'une maison en bordure de route. La pose de revêtement phono-absorbant par le canton est en cours sur la route de Meinier. Ces travaux sont entrepris pour améliorer la qualité de vie des riverains. La commune étudie la possibilité de créer un passage piétons à la sortie du chemin des Princes sur la route de Mon-Ideé au vu du risque pour les piétons de traverser à cet endroit.

Mme le Maire a rencontré la DGT pour évoquer l'organisation de la circulation, de la mobilité douce et du réseau TPG une fois achevée la construction des premiers immeubles des communaux d'Ambilly. La DGT se dit consciente des problèmes de circulation sur les grands axes et envisage d'installer un feu qui régulerait la circulation à l'entrée de la zone résidentielle du chemin de la Seymaz, afin de réguler le trafic direction centre-ville. La création d'un barreau routier est également en projet. Grâce au report de charges, il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la circulation sur la route de Mon-Ideé et le chemin de la Seymaz, selon la DGT. Une commissaire fait part de son inquiétude concernant le projet d'un camp de réfugiés qui serait situé à proximité de l'étang de Belle-Ideé. Mme le Maire précise qu'il s'agirait de containers pour environ 400 personnes et s'étonne que cet ancien projet réapparaisse, alors qu'on constate une diminution de l'arrivée réfugiés.

La durée de parking illimitée au chemin des Hauts-Crêts est validée pour le moment. Une mise à l'enquête est parue dans la FAO par rapport au parking du cimetière. En effet, après une mesure prise par Choulex de limiter la durée du stationnement sur ses parkings situés près de la ligne 33 des TPG, de plus en plus de véhicules risquent de stationner là à la journée, car, aujourd'hui, il n'est pas possible de verbaliser, avec la signalisation actuelle. Il est prévu un panneau interdisant le stationnement, sauf pour les visiteurs du cimetière.

Des commerçantes de la place de Vandœuvres se sont plaintes que les affaires sont mauvaises. L'Exécutif souhaite limiter à 1 heure les places situées à la place de Vandœuvres, le parking souterrain étant plus approprié pour le stationnement de longue durée.

La commission félicite la boulangerie qui a enfin mis un cendrier devant son entrée afin d'éviter que les fumeurs ne polluent la route avec leur mégot.

La commission demande à ce que les patrouilleuses ne fument pas pendant leur service ni n'utilisent leur téléphone afin de se concentrer sur la sécurité.

Il n'y a plus de camions en infraction sur le chemin de la Seymaz, selon les derniers contrôles.

La ligne 37 est à nouveau prévue dans le planning de la DGT et les communes devront en discuter avec les TPG. Cette ligne serait dans l'offre de base, car en lien avec le CEVA. Dans le cas où les communes Arve et Lac souhaiteraient un tracé différent, voire une mise en service plus rapide que prévu, ce serait possible à condition d'en financer une partie, comme dans le cas de la ligne B. Mme le Maire relancera le maire de Puplinge, qui gère ce dossier, afin de saisir la balle au bond. Concernant la mise en place et la gestion des défibrillateurs un audit est en cours.

Mme le Maire relève que les panneaux indicateurs situés au croisement route de Choulex/route de Mon-Ideé gisent sur le sol depuis des semaines. M. BRICHET s'est adressé au Service de la maintenance des routes cantonales plusieurs fois ; un candélabre accidenté doit être reposé avant de pouvoir replacer les panneaux. Le Président trouve cette situation extrêmement dangereuse pour les motos et les scooters ; une telle inaction est inadmissible de la part de professionnels qui prônent justement la sécurité routière.

D'autre part, nous avons relevé que le GPA n'est pas très attentif. Les agents entrent régulièrement dans la mairie lorsqu'ils repèrent une salle éclairée, alors que c'est une commission ou le Conseil municipal en réunion. M. DESPLAND doit souvent se déplacer à la demande de GPA pour fermer porte ou fenêtre concernant les locaux du centre communal ou de l'école, car les utilisateurs manquent de discipline. Quant à l'APM, il a de nouvelles compétences, comme déjà dit, suite à une modification de la loi sur les APM et du règlement en 2018. Le radar mobile installé en juin vers la mairie a relevé beaucoup d'infractions.

La présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5. Projets de délibérations

En préambule, Mme le Maire annonce que le Conseil municipal ne sera plus appelé à se prononcer annuellement sur le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle par voie de délibération, car le taux de dégrèvement est de 100%.

Maire le Maire donne lecture de sa présentation concernant le budget de fonctionnement 2018 et l'introduction du MCH2 :

Conformément à l'art. 48. lit. c. LAC, il m'appartient de vous présenter le budget de fonctionnement 2018, présentation qui doit avoir lieu au moins deux semaines avant la délibération et qui permet son renvoi préalable en commission pour un examen détaillé. Le budget, entendu au sens large, c'est-à-dire avec toutes ses annexes, reviendra ensuite au Conseil municipal, où il devra être approuvé avant le 15 novembre.

Ma présentation différera des années précédentes et sera beaucoup plus succincte en raison de l'entrée en vigueur, dès 2018, du nouveau modèle comptable MCH2, dont le but est d'harmoniser la présentation des comptes publics pour plus de transparence, de clarté, de fiabilité, de comparabilité, notamment. Il s'agit d'un plan comptable fédéral.

Genève est d'ailleurs un des derniers cantons à mettre en œuvre le manuel édité par la Conférence de directeurs cantonaux des finances en 2008. Un délai de 10 ans maximum avait été accordé pour cette mise en œuvre, qui se compose de 21 recommandations et d'un plan comptable unique. La loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement (RAC) ont été modifiés à ces fins.

Ce soir, vous l'aurez constaté puisque vous n'avez pas les documents habituels qui vous parviennent en principe avec la convocation, je ne suis pas en mesure de vous donner d'autres chiffres que ceux projetés pour le budget 2018. Les autres éléments qui font partie intégrante du budget, mais différents des années précédentes, ne sont pas tout à fait finalisés. Ils le seront pour vous permettre de préparer les séances de commission financière, bien entendu.

Cette impossibilité est due au travail énorme engendré par la mise en place de ce nouveau plan pour les services de comptabilité des collectivités publiques cantonales et communales et donc, pour notre comptable, Mme Schenk. De plus, il y avait obligation de convertir le budget 2017, que vous aviez approuvé en novembre 2016, sous le mode MCH2 afin de permettre une comparaison. Cela représentait également un grand travail. Les comptes 2017 seront en revanche évalués selon MCH1 au printemps 2018.

Mme Schenk avait, de plus, souhaité effectuer elle-même le passage du MCH1 au MCH2, ce qui a représenté – et ce n'est pas fini – un très grand nombre d'heures supplémentaires.

Je reviendrai en commission financière sur le contenu de ces nouveautés et vous ferai parvenir, en même temps que la convocation, une présentation du Service de la surveillance des communes du 15.03.2015, pour ceux qu'une compréhension plus approfondie du nouveau système intéresse. En bref, voici ce qu'il faut savoir concernant les nouveautés apportées :

Le plan comptable sera plus détaillé et il y aura trois niveaux de résultat (anciennement appelé fonctionnement) : exploitation-opérationnel-extraordinaire. Il faudra établir un tableau de flux de trésorerie qui permet de savoir quelles liquidités sont utilisées pour quelles activités. Les annexes aux comptes seront plus complètes, avec les tableaux des participations, des garanties, du capital propre, des immobilisations. Une chose extrêmement importante et qui

va modifier le budget de fonctionnement est la réévaluation du patrimoine financier. Il faudra établir à leur valeur de remplacement tous les biens immobiliers communaux et ceci entre dans le budget de fonctionnement, aux charges comme aux revenus. Il y aura ensuite de nouvelles durées d'amortissement et l'obligation d'établir un plan financier à 4 ans.

Les comptes de résultats devront dissocier très clairement le résultat opérationnel d'éléments ayant un caractère extraordinaire (très limités : amortissements complémentaires par exemple).

Le compte de résultat (fonctionnement) devra présenter des positions minimales de 2 fonctions 2 natures. Les budgets et comptes comportaient deux positions à trois chiffres. On pourrait se limiter aujourd'hui à deux fonctions, à savoir politique publique (culture, social, environnement, etc.) et deux natures (personnel, entretien, etc.). Pour plus de lisibilité, nous avons décidé de maintenir la présentation du MCH1, soit 2 fonctions 3 natures pour maintenir le même niveau d'information que précédemment.

Concernant le budget 2018, comme dit précédemment, en raison de l'importance et de la difficulté de passage d'un plan comptable à l'autre, je ne peux vous donner aujourd'hui que le montant du budget initial, c'est-à-dire non encore adapté, suite aux remarques, soustractions ou ajouts de l'exécutif ou de certaines commissions (sécurité/mobilité). Je compte sur votre entière compréhension.

Ce montant, qui va donc encore beaucoup évoluer, s'élève à Fr. 10'896'877.- aux charges et Fr. 11'156'000.- aux revenus et présentant un excédent de Fr. 259'123.-.

À fin juillet, la valeur du centime s'élevait pour les personnes physiques et morales à Fr. 319'000.- ce qui est légèrement plus élevé que l'année dernière.

Comme d'habitude, Mme Schenk a diminué de 5 % cette estimation de l'AFC, marge que la commune prend toujours par précaution, et qui peut être parfois beaucoup plus importante.

La péréquation intercommunale a augmenté de 1,4% à la suite d'une décision prise au printemps par l'ACG d'augmenter de 1% pour 2018 et 1% pour 2019 ainsi que 0,4% pour la Ville de Genève qui effectue des prestations liées à sa position de ville-centre. Cette augmentation a pour but d'apaiser les communes faisant face à de fortes dépenses mais dont la valeur du centime est basse et fait passer le montant de la péréquation de Fr. 1'033'008.- à Fr. 1'419'082.-.

Dorénavant, les biens-fonds du patrimoine financier entrent donc dans le budget de fonctionnement, ce qui représente un montant de Fr. 536'120.- aux charges et de Fr. 1'169'600.- aux revenus. Ils doivent être réévalués au 01.01.2018 à leur valeur de remplacement, puis réévalués tous les 4 ans.

Le patrimoine administratif n'est pas touché lors de ce passage.

La provision pour débiteurs fiscaux a dû être ramenée de 80 à 30 %, obligation de ce nouveau plan. Je laisserai le président de la commission financière vous expliquer comment l'Exécutif a souhaité utiliser le montant rendu disponible par une dissolution qui se monte donc, pour Vandœuvres, à 50% de la créance.

Concernant les investissements, nous devons veiller à un échelonnement rigoureux, étant donné que le crédit d'investissement d'Esplanade a déjà été couvert et pour éviter de trop charger le budget de fonctionnement par les investissements. Par ailleurs, qui dit investissement dit force de travail et l'administration communale travaille déjà à flux tendu.

Mmes et MM. les Conseillers municipaux, étant donné la situation exceptionnelle et unique dans laquelle nous nous trouvons, malgré le côté très superficiel de cette présentation et parce que tout va être discuté, comme d'habitude, en commission, je vous recommande de voter le renvoi en commission financière du budget 2018, qui vous parviendra, avec toutes ses annexes en temps voulu, comme la loi l'exige d'ailleurs. Je vous remercie.

Mme le Maire saisit l'occasion de donner un état des dépenses en cours d'année au 20.09.17. Sur un budget de charges qui s'élevait à Fr. 10'110'614.-, le solde disponible s'élève à Fr. 5'921'504.-. Les quelques dépassements concernent les lignes comptables sur lesquelles l'exécutif n'a pas de prise : caisse de prévoyance, primes d'assurance, prise de procès-verbaux, uniformes et vêtements de travail, frais de cours du service du feu, électricité, participation au projet Koala et levées de déchets avec un dépassement de plus de Fr. 3'000.-. Les cartes unireso et TPG forment un dépassement de Fr. 16'000.-, ce qui correspond à la volonté du Conseil de ne pas plafonner cette subvention afin de ne pas refuser à un citoyen l'accès à cette prestation faute de budget suffisant. Concernant le projet Esplanade le récapitulatif des dépenses au 30 août indique que Fr. 4'797'307.- ont été dépensés.

L'entrée en matière du projet de budget 2018 est acceptée à l'unanimité. Le renvoi du budget pour étude en commission Financière et administrative est accepté lui aussi à l'unanimité. Les quatre projets de délibérations suivants sont donc renvoyés à cette commission :

- Approbation du budget 2018 - Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels
- Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale 2018 - Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018
- Indemnités 2018 à l'Exécutif et au Conseil municipal - Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2018 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux
- Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) - Budget 2018 - Projet de délibération relatif à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
- *Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement de 350'000 F, lié au projet du conseil municipal de mettre en valeur la place du village et son patrimoine archéologique*

Mme le Maire répond à des questions posées lors de la commission financière au sujet de la délibération visant à mettre en valeur la place du village et son patrimoine archéologique. Le budget présenté en commission, le 6 mars, s'élevait à Fr. 470'000.-, comprenant un devis de Fr. 288'000.-, des travaux divers pour Fr. 61'000.- et Fr. 100'000.- pour la fête. La commission a souhaité à juste titre préciser ce budget en demandant à Thematis de procéder à des appels d'offres. Lors de la commission financière du 11 septembre, la délibération a été diminuée de Fr. 100'000.-, le devis pour le travail de Thematis est diminué, mais augmente globalement en

raison du montant d'une plaquette, passant de Fr. 288'000 à Fr. 316'000.-. En revanche, les travaux divers ont été ramenés à Fr. 23'000.-, et la fête à Fr. 25'000.-, afin d'être simple mais formel. Le socle en béton pour soutenir la maquette passe de Fr. 10'000.- à Fr. 1'895.-, c'est par précaution que Thematis qui est dans le virtuel et pas dans le bétonnage, avait prévu un montant plus élevé.

Les montants devisés pour Vidinoti, la société qui s'occupe de l'application et de la maintenance couvrent l'achat des code-sources, avec un crédit de Fr. 3'400.-. Ces codes seront ensuite propriété de la commune. Les coûts de maintenance s'élèvent à Fr. 1200.- la première année, puis Fr. 600.- par année. L'application coûte Fr. 22'400.-. Les honoraires de Thematis ne font pas doublon avec Vidinoti car cette dernière réalise l'application tandis que Thematis supervise et coordonne. Concernant la plaquette, un montant de Fr. 5'000.- est conservé en plus des Fr. 20'000.- pour se laisser une marge de sécurité. Au vu de ce qui précède, Mme le Maire propose de retenir un budget total de Fr. 350'000.-.

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement de 350'000 F, lié au projet du conseil municipal de mettre en valeur la place du village et son patrimoine archéologique.

Vu le projet du conseil municipal de mettre en valeur la Place du village et son patrimoine archéologique,

Vu le devis général établi par la Société Thematis SA à Vevey, pour le design et la direction des travaux, la création et l'édition d'une application interactive pour la place de Vandœuvres ainsi que l'implantation d'une sculpture en bronze, représentant le site archéologique gallo-romain,

Vu le rapport de la Commission aménagement du territoire et urbanisme, culture et patrimoine du 29 septembre 2016,

Vu le rapport de la Commission financière et administrative du 11 septembre 2017,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 septembre 2017

DÉCIDE par,

15 voix favorables

0 voix défavorable

0 abstention

De réaliser les travaux de mise en valeur de la Place du village.

D'ouvrir au maire un crédit de 350 000 F destiné à ces travaux, se décomposant comme suit :

- Devis général Thematis de 316 100 F du 11.07.2017, (dossier annexé, devis budget pages 20 à 22).

- Réserve pour travaux divers 23 900F, pour complément plaquette 5'000 F, inauguration 25'000 F (tente et repas).

De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense de 350 000 F, en 5 ans la première fois en 2019.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt

- ***Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2 982 944 F, pour amortissements complémentaires***

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2 982 944 F, pour amortissements complémentaires.

Vu le rapport de la Commission financière et administrative du 11 septembre 2017,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 septembre 2017

DÉCIDE par,

15 voix favorables

0 voix défavorable

0 abstention

De procéder à des amortissements complémentaires pour un montant de 2 982 944 F.

De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 332 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif », comme suit :

- 08.332 : Amort. Crédit d'engagement (voté le 14.11.2005) lié aux travaux de réfection du bâtiment mairie, serre et murs d'enceinte 812 939 F

- 34.332 : Amort. du crédit d'étude (voté 06.11.2012) lié au projet de zone sportive et d'équipements publics -- sect. De Crête : 91 092 F.

- 62.332 : Amort. du crédit d'engagement (voté le 19.04.2016) relatif à l'acquisition du véhicule voirie Reform 181 600 F.

- 79.332 : Amort. du crédit d'engagement lié à la construction du Centre villageois + parc.1497 et 1649, (voté le 06.05.1996) 1 897 313 F.

D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 2 982 944 F,

De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

- *Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 47 000 F, pour la création d'un terrain de football dans le parc*

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 47 000 F, pour la création d'un terrain de football dans le parc.

Vu l'engagement pris par les autorités de créer un terrain de football dans le parc,

Vu le rapport de la Commission financière et administrative du 11 septembre 2017,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 septembre 2017

DÉCIDE par,

15 voix favorables

0 voix défavorable

0 abstention

D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 47 000 F destiné à la création d'un terrain de football dans le parc.

De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte suivant :

- 34.314 : Terrain de football - travaux de terrassement, installation de plaques de gazon, fouilles pour passage de gaines électrique et arrosage automatique : 47 000 F.

De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

- *Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 35 000 F, pour l'acquisition d'un tracteur pour le parc*

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 35 000 F, pour l'acquisition d'un tracteur pour le parc.

Vu la nécessité de remplacer le tracteur du parc,

Vu le rapport de la Commission financière et administrative du 11 septembre 2017,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 septembre 2017

DÉCIDE par,

14 voix favorables 0 voix défavorable 1 abstention,

D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 35 000 F destiné à l'achat d'un tracteur pour le parc communal.

De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte suivant :

- 33.311 : Acquisition d'un tracteur JOHN DEERE 2026R 4x4 : 35 000 F.

De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

- *Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 41 000 F, pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la voirie*

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 41 000 F, pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la voirie

Vu la nécessité de remplacer un ancien véhicule de la voirie,

Vu le rapport de la Commission financière et administrative du 11 septembre 2017,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 septembre 2017

DÉCIDE par,

14 voix favorables 0 voix défavorable 1 abstention,

D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 41 000 F destiné à l'achat d'un véhicule électrique Goupil G4 (batterie lithium) pour la voirie.

De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte suivant :

- 62.311 : Acquisition d'un Transporteur électrique Goupil G4 (batterie lithium) : 41 000 F.

De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Mme ERMACORA demande si la possibilité d'acquérir un véhicule pour la voirie grâce à un leasing a été étudiée, solution qui pourrait se révéler avantageuse, puisqu'il n'y a pas d'amortissement.

6. Projets de résolutions, de motions

- Néant

7. Pétitions

- Néant

8. Questions écrites ou orales

Mme MISEREZ évoque des problèmes de parking survenus à la suite d'un enterrement s'étant déroulé récemment et réunissant beaucoup de monde à l'heure où les parents utilisent le parking souterrain. Cet événement pose la question de savoir si l'augmentation du trafic a été anticipée, et si M. BENNICI peut, dans de tels cas, indiquer aux personnes attendues d'autres lieux pour se parquer, ou encore si un contact a lieu entre la paroisse protestante et la commune pour trouver des solutions.

Mme le Maire répond qu'elle est passée ce jour-là devant le temple et a vu la police municipale en action, y compris celle de Chêne-Bougeries. La situation avait donc été partiellement anticipée. Pour la question du parking, ce genre de cas oblige à tolérer les voitures se garer le long du chemin des Peutets, par exemple, mais Mme le Maire se renseignera pour trouver une solution concernant le parking souterrain.

Mme ERMACORA souhaite, afin de mettre les votes en évidence sur l'ordre du jour, qu'un objet soumis au vote soit assorti d'un « V », notamment lorsqu'il y a un rapport de commission, afin aussi de rendre les présidents de commission attentifs à mettre les votes en évidence.

9. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

10. Propositions individuelles et questions

- Néant

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 24 : lundi 30 octobre 2017 à 19h30**

12. Divers

M. VAUCHER fait la déclaration suivante :

Concernant le cheminement des enfants qui se rendent à l'école primaire, je tiens à saluer les mesures efficaces qui ont été prises par l'exécutif pour assurer un accès sécurisé à l'établissement scolaire pendant la période de construction des immeubles de l'Esplanade. J'en profite pour saluer l'équipe des patrouilleuses scolaires qui contribuent à l'harmonie du village et assure la sécurité des nouvelles générations.

J'aurais juste une mise en garde à émettre concernant le passage piéton reliant la boulangerie à la menuiserie. Il se trouve que plusieurs incidents s'y sont produits dernièrement, en effet, une patrouilleuse s'est retrouvée projetée sur le capot d'une voiture, mais heureusement elle n'a souffert aucune blessure. Ses collègues ont plusieurs fois été confrontés à des véhicules continuant à vive allure alors qu'elles se trouvaient au milieu de la route, des véhicules qui arrivent dans leur dos de surcroît. Certains de ces conducteurs roulent en partie sur le trottoir pour pouvoir mieux les contourner. Il y a aussi des dépassements entre voitures au moment où l'une s'arrête pour un piéton.

En dehors des heures de travail des patrouilleuses, le complexe scolaire continue à être fréquenté par les enfants (danse, cours d'appui, cours de langues, encadrement parascolaire, bibliothèque), comme les patrouilleuses, cette population-là est de plus en plus exposée. Deux jeunes enfants, dont mon fils, sont passés très près du drame. Cet incident m'a profondément bouleversé. Ce qui s'ajoute à ma peine est le fait que cela se soit passé sur la commune où j'habite, dans mon parcours quasi-quotidien avec mon enfant.

Je ne vais pas aborder ici les différentes causes de l'augmentation de cette insécurité routière localisée. Je suis bien conscient qu'il s'agit d'une voie cantonale et que son aménagement n'est pas du ressort de la commune, cependant j'imagine qu'une discussion entre l'exécutif et la DGT serait envisageable ?

Les mesures auxquelles je pense seraient : le renforcement de la visibilité du passage (panneau lumineux), un marquage au sol (présence d'écoliers), un rehaussement de la route, la pose de coussins berlinois, l'utilisation de pavés et/ou de peinture différenciée à cet endroit. Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. OLTRAMARE considère que la commune est impuissante face au canton, qui dispose de procédures lourdes, qu'il faut un grave accident avant que des mesures ne soient prises.

Mme le Maire remercie M. VAUCHER pour son intervention et estime qu'il faut réagir vite en demandant à la police cantonale de se rendre sur place. L'expérience du chemin de la Blonde montre qu'elle peut impressionner. Au surplus, il faut prendre contact avec la Direction générale des transports (DGT) afin de réfléchir ensemble aux solutions. Mme le Maire déplore le fait que le phono-absorbant semble inciter les gens à augmenter leur vitesse.

M. DESPLAND considère que le problème se situe également autour de l'école : les parents d'élèves n'hésitent pas à déposer leurs enfants sur la route de Pressy, ce qui crée une file de voitures arrêtées sur cette route dans les deux sens. Il faut placer un APM et leur demander de se parquer et de conduire ensuite leurs élèves à pied.

La séance publique est levée à 22h15.

Le Secrétaire du Conseil municipal
Michael ANDERSEN

La Présidente du Conseil municipal
Ariane de LISLE-SARASIN

Annexe

Sel et Poivre, le restaurant scolaire fait peau neuve.

Suite au départ à la retraite de Monsieur Jacquet, c'est avec plaisir que nous vous présentons la cuisine de Rosine Siegfried Martin dénichée par Véronique Lévêque, adjointe au maire. Qui dit nouvelle cuisinière dit nouvelle méthode : les enfants se servent eux-mêmes du buffet de salades (4 sortes !) et l'assaisonnent en fonction de leur goût, grâce à la mise à disposition de condiments divers tels que : sel, poivre, huile d'olive, vinaigre et deux variétés de sauces. Le pain est à discrétion. Passons au plat de résistance qui se doit d'être équilibré ; composé d'un féculant, riz ou céréales, légumes et protéines (poisson, viande, volaille, œufs etc.), ces produits de qualité sont de saison, souvent bio et régionaux, ce qui ne gâche rien ! Nos « chérubins » peuvent se servir à volonté aussi bien de salades que du plat principal. La seule règle consiste à savoir gérer son appétit, on se sert soi-même mais on termine son assiette. Le but de la manœuvre, vous l'aurez compris, est d'éviter le gaspillage et d'apprendre aux enfants à établir leur repas. N'oublions pas de féliciter la cuisinière au passage, elle qui nous convie chaque jour à partager son talent autour de menus savoureux et inventifs pour le plus grand plaisir de chacun. J'allais oublier le plus important pour nos petits hôtes, les desserts qui couronnent et terminent d'une note de douceur ces repas aussi délicieux qu'animés. P.S. À noter les excellents retours des parents auprès de Madame Cristina Nucci, présidente de l'association *Sel et Poivre*.

Marysol Delmenico, animatrice du GIAP.